

Barème des commissions

La commission de vente

La pratique luxembourgeoise veut que le client, en ayant recours à un professionnel de l'immobilier, soit tenu de payer la commission. Il en résulte que les honoraires d'agence sont généralement payables par le vendeur dans la mesure où celui-ci signe un mandat de vente avec l'agence.

Toutefois, dans la mesure où la prestation des services de l'agent est restituée non seulement au vendeur, mais également à l'acheteur, un partage des commissions peut être envisagé.

Par conséquent, le libellé suivant peut faire partie d'une annonce : dans le cadre d'une vente, les honoraires de l'agence seront aux frais du vendeur.

Une commission imputée à l'acheteur peut aussi être fournie si l'acheteur signe un mandat de quête.

Nos commissions pour la vente s'élèvent en principe à 3% + TVA 17% par transaction.

Nos commissions pour mandat de recherche 2% + TVA 17% par transaction.

La cession d'un fonds de commerce

Nos commissions pour la cession d'un fonds de commerce s'élèvent à :

- 5% + TVA 17% de la valeur d'un fonds de commerce entre 0 et 150 000 Euros
- 4% + TVA 17% de la valeur d'un fonds de commerce entre 150 000 Euros et 350 000 Euros
- 3% + TVA 17% de la valeur d'un fonds de commerce supérieur à 350 000 Euros

La location d'un logement

Les frais d'agence pour la location s'élèvent en principe à 1mois de loyer + TVA 17%. Ils sont à la charge du locataire sauf spécification différente de l'annonce.

La gestion locative

Les frais pour la gestion locative s'élèvent à 6% + TVA 17% du loyer annuel.

L'état des lieux

Les frais d'agence pour l'état des lieux s'élèvent à 180 euros + TVA 17%.

Ils sont à la charge de la partie qui a mandaté l'agence.

L'état des lieux n'est pas facturé séparément si un mandat pour la mise en location a été signé.

L'estimation d'un bien

L'estimation est gratuite si le client signe un mandat de vente.

Si le client recourt aux services de l'agence uniquement pour faire évaluer le bien, les frais pour une estimation d'un bien s'élève à 320 euros + TVA 17%. Pour les bâtiments et locaux commerce les frais s'élèvent à 850 euros +TVA 17%.

L'estimation est gratuite ou remboursable si un mandat de vente ou de location suit.

La commission de vente

Pour emplacement et/ou garage s'élève à 3000 euros + TVA 17%